

Direction affaires juridiques et Citoyenne, service Commande Publique

Objet | Attribution du Marché pour l'évolution et la maintenance de l'infrastructure de virtualisation, de stockage et de sauvegarde de la mairie de Cenon. Procédure n° 202206TIC

Monsieur Jean-François Egron, Maire de CENON,

VU, la délégation de pouvoirs accordée par délibération 2020-19 du Conseil Municipal du 28 mai 2020, en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU, le Code de la Commande Publique ;

VU, la nécessité dans le cadre de la consolidation et l'évolution du socle technique des systèmes d'information, de faire évoluer et de maintenir l'infrastructure ;

VU, la mise en concurrence lancée en procédure adaptée ;

VU, la date limite de remise des offres fixée au 05 septembre 2022 ;

VU, les réponses de 3 candidats ;

VU, le rapport d'analyse des offres ;

DECIDE

Article 1^{er} : de signer le marché 202206TIC avec la société : AKTEA, 111 avenue Jean Mermoz, 33320 EYSINES.
Pour un prix global et forfaitaire de 75 570,00 € HT soit 90 684,00 € TTC

Article 2

Le présent marché prend effet à compter de sa notification. La durée du marché se confond avec le délai d'exécution y compris la maintenance de 36 mois.

Article 3

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera soumise aux mêmes règles de publicité et de contrôle que les délibérations du Conseil Municipal et fera l'objet d'une communication lors de la prochaine réunion.

Fait à Cenon, le 24 octobre 2022

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20221028-2022-120-DM-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2022
Publication : 28/10/2022

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

N° de feuillet